

**Mémoire présenté à**

**La Commission de consultation sur les pratiques  
d'accommodement  
reliées aux différences culturelles**

**Par Madame Françoise Simard**

**Chicoutimi, le 10 septembre 2007**

# Introduction

C'est à titre de citoyenne retraitée de l'enseignement que je désire m'exprimer devant la Commission. Ma formation en histoire m'a amenée à suivre l'évolution de la société québécoise avec un grand intérêt et je dirais même avec passion. J'ai aussi, dans ma carrière d'enseignante au 2<sup>e</sup> cycle du secondaire, accueilli plusieurs jeunes immigrants : Vietnamiens, Croates et Serbes, Libanais de religion musulmane... J'ai pu constater tous les efforts fournis pour leur venir en aide. L'attention portée aux accommodements raisonnables et « déraisonnables » m'a amenée à réfléchir et à désirer m'exprimer en toute simplicité et sincérité sur la question en acceptant l'invitation faite aux citoyens de prendre la parole.

Nous avons l'habitude de parler de la société québécoise comme d'une société ouverte, « tolérante », accueillante... À en juger par le débat sur les accommodements raisonnables, aurions-nous atteints certaines limites à ne pas dépasser?

En 2006, plusieurs faits ont été révélés par les médias et ont suscité un questionnement sur certaines pratiques liées aux différences culturelles. Bêtises dans certains cas, ignorance et incompréhension dans d'autres cas.

Ce que je constate, c'est qu'il y a une dérive certaine alimentée par les médias. Qu'on pense à des tribunes téléphoniques, des articles dans les journaux, des éditoriaux et une presse télévisuelle qui en a fait ses choux gras.

La médiatisation de certains faits a causé un malaise généralisé et **le silence de nos gouvernants a augmenté le niveau d'inquiétude dans la population.**

Peut-on parler de **crise identitaire** à ce moment-ci? Je dirais que non! Cependant, on constate une sensibilité exacerbée par la répétition d'incidents inusités et parfois regrettables. La majorité franco-québécoise a besoin d'être entendue sur ces questions car il y va de son avenir. Il nous faudra, avec votre aide, tracer une ligne de démarcation très nette pour fixer les conditions d'un *modus vivendi* harmonieux et respectueux.

Bien que majoritaires au Québec, nous sommes, en tant que francophones, une minorité en Amérique du Nord. Et cette minorité lutte pour sa survie depuis deux siècles. Nous avons, il est vrai, des réflexes d'autodéfense et de protection vis-à-vis ce qui nous semble une menace pour notre existence.

Nous avons besoin de l'immigration pour renforcer le poids démographique du Québec dans l'ensemble canadien. C'est un fait indéniable.

Des démographes affirment que le Québec aurait besoin de 50 000 immigrants par année pour compenser le déficit de sa natalité. Cela m'amène à me poser plusieurs questions : Avons-nous les moyens de nos ambitions? Jusqu'où doit-on aller dans l'accueil des immigrants? Quelle est notre capacité d'accueil et d'intégration de ces nouveaux arrivants? Quelles sont les conditions d'une intégration réussie?

Je vais tenter de répondre en toute honnêteté à ces questions. Je crois qu'à cette étape de notre évolution, la nécessité d'un débat public s'impose pour calmer les appréhensions et établir un climat de compréhension et d'échange sur toutes ces questions.

## **DÉFINIR DES VALEURS COMMUNES À TOUS LES QUÉBÉCOIS**

Dans un premier temps, il m'apparaît primordial de nous rappeler les valeurs communes qui font de la société québécoise une nation à part entière et qui selon moi, sont non négociables.

En voici quelques-unes :

- 1. Le français comme langue officielle** au Québec dans toute la vie publique. La loi 101 doit être maintenue et renforcée.
- 2. Un système d'enseignement public et privé uniforme pour tous les jeunes** vivant sur le territoire du Québec. Il ne peut y avoir d'exception pour des groupes religieux ou ethniques et encore moins des subventions discrétionnaires accordées à certaines minorités.
- 3. L'égalité de droits entre hommes et femmes.** Hommes et femmes sont citoyens à part entière au Québec. La société québécoise ne peut accepter que des membres d'une minorité veuillent reproduire chez-nous

certaines traditions où la femme n'a pas la liberté de se développer pleinement.

4. **Un système unique de justice** où les lois québécoises et canadiennes sont respectées (Je pense ici au fait qu'en Ontario, on avait demandé l'établissement de tribunaux islamiques pour arbitrer la séparation d'un couple).
  
5. **La laïcité dans toutes les institutions publiques au Québec.** Le mouvement de déconfectionnalisation du système scolaire a reçu l'adhésion d'une majorité de québécois. Il faut aller plus loin et étendre ce mouvement à l'ensemble des institutions publiques.
  
6. **La social-démocratie.** Le Québec est une démocratie libérale, affirmez-vous dans le document de consultation. C'est vrai! Mais c'est plus que cela. Il y a une particularité propre à la société québécoise. C'est cet équilibre entre une économie ouverte et des mesures sociales allant dans le sens d'une égalité entre tous les groupes de citoyens. Ce courant a été porté par les francophones depuis la Révolution tranquille et cela a créé une société plus juste et plus égalitaire.

## **L'ÉTAT DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC**

D'entrée de jeu, je dirai que l'immigration est une richesse pour le Québec sur tous les plans. Une société diversifiée sur les plans ethnique, culturel et social est un atout pour la société québécoise. Je dirai aussi que cette immigration s'est bien faite jusqu'à ces dernières années et que la contribution des nouveaux arrivants a été un « plus » pour la vie collective québécoise. Ce qui pose un défi nouveau, c'est l'augmentation du nombre d'immigrants, la diversité ethnoculturelle et l'appartenance religieuse des divers groupes composant la population québécoise. Les chiffres que vous indiquez dans le document de consultation « Accommodements et différences vers un terrain d'entente : la parole aux citoyens » (pages 9 à 11) nous obligent aujourd'hui à trouver des solutions nouvelles pour sauvegarder l'unité dans la diversité.

## **L'INTERCULTURALISME COMME MODÈLE À DÉVELOPPER ET À RENFORCER**

Ce modèle a déjà fait ses preuves. Il crée un dynamisme et un échange entre les différents groupes sur le territoire québécois. Que l'on pense à la culture : musique, chanson, théâtre, danse, littérature..., le sport et la gastronomie qui se sont diversifiés grâce à l'apport de communautés telles : les Italiens, les Grecs et les Chinois... et j'en passe. Je crois que la tradition canadienne-française en soit enrichie et davantage ouverte sur le monde.

J'écris cela tout en étant consciente que mon identité québécoise n'est guère menacée à Chicoutimi (Saguenay) où nous vivons dans une société très homogène. Vivre sur l'île de Montréal pose un tout autre défi. La coexistence harmonieuse doit se faire par l'affirmation d'une identité commune, autour de valeurs communes et d'une langue commune : le français.

## **L'INTÉGRATION COLLECTIVE DES NOUVEAUX ARRIVANTS**

Réussir l'intégration des immigrants ne se fait pas sans certaines conditions et cela demande du temps. Cela relève de la responsabilité du gouvernement et exige des nouveaux arrivants une volonté de s'intégrer à la société d'accueil.

Quelles sont, à mon avis, **les conditions pour réussir l'intégration des néo-québécois?**

1. Le Québec devrait avoir les **pleins pouvoirs** dans la sélection et l'accueil des nouveaux immigrants; en fait le Québec devrait récupérer tous les pouvoirs se rattachant à l'immigration.
2. **Inform**er les personnes ou familles qui demandent à venir s'installer au Canada et plus particulièrement au Québec, **de la langue et des valeurs communes** qui **unissent** la **société québécoise**.

À « Dimanche-Magazine » de Radio-Canada, une néo-québécoise d'origine irakienne racontait au journaliste que lorsqu'elle a fait sa demande pour immigrer au Canada, on lui a dit que la langue de communication était l'anglais et son entrevue s'est faite uniquement en

anglais. Sa déception a été profonde lorsque accueillie au Québec, elle s'est rendue compte que le français était la langue officielle.

3. **L'insertion professionnelle** : il est capital de garantir un emploi à chaque immigrant. Si nous ne pouvons accorder un emploi à chaque nouvel arrivant dans des délais raisonnables, il sera difficile de réussir son intégration à la société d'accueil. **Faciliter et accélérer l'intégration de tous ceux et celles qui arrivent** avec des formations professionnelles précises par des stages dans différents domaines économiques ou un complément de formation pour s'ajuster aux normes du Québec. Il y a un gaspillage de compétences et de ressources venues d'ailleurs qui n'est pas justifié. Se pourrait-il que la résistance et la protection des ordres professionnels nuisent à l'intégration de ces nouveaux arrivants?
  
4. **Il faut des mesures d'accueil mieux ajustées** aux communautés dont la culture et les traditions sont plus éloignées de la nôtre. Certaines éprouvent des difficultés d'intégration car le choc des cultures est trop grand. Je pense à la communauté arabe où la conception des rapports hommes-femmes est très différente de la nôtre.

Bien que je crois qu'une minorité seulement des immigrants éprouve des difficultés à s'adapter et que ce sont eux qui font l'objet d'une remise en question en ce moment, il y a deux (2) éléments sur lesquels il y a matière à débattre : la langue et la religion.

#### **La langue :**

Que l'on pense à la contestation de la loi 104 devant la Cour suprême pour que des jeunes puissent intégrer le système d'enseignement en anglais. Je pense qu'il faut combattre ces détours et affirmer la fierté de notre langue française. Il faudrait que tous les québécois d'origine canadienne-française se proposent comme des modèles d'une langue parlée et écrite correctement.

#### **La religion :**

L'article 3 de la Charte des droits et libertés de la personne garantit : « la liberté de conscience, la liberté de religion, la liberté d'expression... ».

Beaucoup de gens ont été choqués par ce jugement de la Cour suprême sur le port du kirpan. Ils n'ont pas compris. C'était la première fois que

j'entendais des personnes réagir fortement à une décision du plus haut tribunal du pays.

Ce que je comprends de l'article 3, c'est que : toute personne a le droit de **pratiquer la religion de son choix, dans un lieu de culte donné et selon les rites propres à chacune.**

Il me semble que c'est véritablement cela la liberté de religion et que c'est bien suffisant. De là à vouloir afficher ses croyances par le port du voile, du kirpan ou de la burka... il y a un pas que je ne suis pas prête à franchir. Pour avoir soumis à plusieurs personnes la simulation proposée à la page 34 du document de consultation, il s'en dégage une franche opposition à l'acceptation de certains accommodements pour des motifs religieux. C'est un refus très significatif et certains parlent de laïcité intégrale préférable à tout autre voie.

Constat : La société québécoise a évolué vers une forme de laïcité « ouverte » qui ne veut pas renier son passé religieux car il a fait ce que nous sommes. Mais nous ne voulons pas revenir en « arrière ». C'est un patrimoine culturel, une source d'humanisme auxquels nous tenons. Est-ce qu'il faudrait enlever les croix de chemin, les crèches, le crucifix à l'Assemblée nationale? Non! Car ce sont des objets du patrimoine historique appartenant à la majorité canadienne-française.

## **LES PRATIQUES D'HARMONISATION**

Pour ou contre les accommodements raisonnables et les ajustements concernés? Comment gérer la diversité tout en préservant l'unité de la société québécoise?

Est-il besoin de vous le dire, il y a une couleur et une orientation dans votre document de consultation, texte très bien écrit par ailleurs. Je lis à la page 27 : « Le mode de gestion du vivre-ensemble qui prend forme désormais est fondé sur un idéal général d'harmonisation interculturelle. En premier lieu, cette nouvelle orientation, pour l'essentiel, fait la promotion du pluralisme, à savoir le respect des droits et des usages minoritaires, ce qui permet à tout citoyen de s'épanouir librement selon ses choix et ses caractéristiques.

Plus loin vous écrivez : « Cette nouvelle vision ou sensibilité fonde le principe général d'égalité et d'équité ». Vous mettez la table pour la réflexion et, je l'espère, une discussion franche. Je dirai d'emblée, que tous les ajustements concertés facilitant l'intégration à la société d'accueil, dans le travail comme dans la vie quotidienne ne me posent aucun problème. Tous les ajustements pour des motifs religieux constituent pour moi un vrai problème.

Vous recensez près de 200 religions qui coexistent sur le territoire québécois. Faudrait-il des ajustements pour chacune ou pour quelques-unes?

En début de mémoire, je me suis exprimée sur des valeurs communes qui sont pour moi non-négociables. La laïcité dans toutes les institutions publiques au Québec en est une d'importance. Cela m'apparaît tout aussi essentiel que la reconnaissance d'une langue officielle commune : le français. Je crains, en effet, que les pratiques d'harmonisation en viennent à annuler le travail de laïcisation amorcé depuis les dernières décennies.

Est-ce à dire que nous sommes, nous, les Canadiens-français, obtus et que nous manquons d'ouverture d'esprit et de respect vis-à-vis de l'Autre? Je ne le crois pas. Malgré tout l'intérêt que j'ai pour les religions en général, il appert qu'elles sont encore malheureusement, source de tensions et de guerres partout dans le monde. Il ne faudrait pas que ces schémas conflictuels se reproduisent chez nous.

# Conclusion

Je veux d'abord saluer l'objectif de la Commission d'élargir le débat à un « problème plus fondamental concernant le modèle d'intégration socioculturelle qui a cours au Québec depuis les années 1970 ».

Je crois avec vous qu'il faut « appréhender le problème à sa source et sous toutes ses facettes » Il y a peut-être une médiatisation alarmiste mais je pense que c'est plus profond que cela. Les québécois se sont tus longtemps sur ces questions mais leur limite est atteinte. J'ose espérer me tromper mais je crois que vous allez entendre toutes sortes de réflexions au sujet des accommodements raisonnables ou ajustements concertés.

Même si l'île de Montréal est plus visée par ces problèmes, il ne faut pas oublier que nous avons des enfants, frères, sœurs, oncles et tantes, cousins, cousines, qui ont quitté la région pour s'installer dans la métropole. Nous voyageons souvent vers Montréal et donc ce qui s'y passe nous interpelle tout autant.

C'est une « patate chaude » pour les politiciens car les citoyens sont aussi des électeurs potentiels. Vous avez accepté un mandat difficile, délicat dans sa complexité.

Le succès de la consultation dépend de la capacité de la Commission à écouter et à traduire en toute justice et équité des solutions aptes à favoriser la paix et l'harmonie dans une société dynamique et généreuse. J'ajouterai que les québécois d'origine canadienne-française doivent être conscients et fiers de leurs identité et qu'il ne saurait être question d'abdiquer de leur histoire et de leur culture communes.

Je crois que les immigrants reçus ne nous ont jamais demandé cela. Rima Elkouri, journaliste à La Presse, écrivait « Quand on te déroule le tapis, enlève tes souliers ». Nous avons peut-être inconsciemment déroulé le tapis sans préciser nos attentes. Nous avons donc une part de responsabilité dans la situation présente. Il ne suffit pas de dénoncer haut et fort des incidents, mais de chercher des façons de faire qui nous rapprochent les uns des autres pour vivre ensemble harmonieusement.

En terminant, je laisse Louis Hémon, auteur de Maria Chapdelaine, mort tragiquement en 1913, exprimer mieux que moi, ce que nous sommes comme québécois d'origine canadienne-française : « Ces gens sont d'une race qui ne sait pas mourir ».

Texte de Louis Hémon :

- ❖ Nous sommes venus il y a trois cent ans et nous sommes restés...
- ❖ Nous avons apporté d'outre-mer nos prières et nos chansons : elles sont toujours les mêmes.
- ❖ Nous avons apporté dans nos poitrines le cœur des hommes de notre pays, vaillant et vif, aussi prompt à la pitié qu'au rire, le cœur le plus humain de tous les cœurs humains : il n'a pas changé. Nous avons marqué un plan du continent nouveau, de Gaspé à Montréal, de Saint-Jean d'Iberville à l'Ungava, en disant : Ici toutes les choses que nous avons apportées avec nous, notre culte, notre langue, nos vertus et jusqu'à nos faiblesses deviennent des choses sacrées, intangibles et qui devront demeurer jusqu'à la fin.
- ❖ Autour de nous des étrangers sont venus, qu'il nous plaît d'appeler des barbares! Ils ont pris presque tout le pouvoir; ils ont acquis presque tout l'argent; mais au pays de Québec, rien n'a changé, rien ne changera, parce que nous sommes un témoignage. De nous-mêmes et de nos destinées, nous n'avons compris clairement que ce devoir-là : persister et nous maintenir... Et nous nous sommes maintenus, peut-être afin que dans plusieurs siècles encore, le monde se tourne vers nous et dise :
- ❖ Ces gens sont d'une race qui ne sait pas mourir.

Louis Hémon

Merci de m'avoir écoutée!

Recevez, messieurs, mes salutations respectueuses.

Françoise Simard